

Direction du Développement Territorial
Service Culture / Maison du Campet
31 Promenade du Campet – 31220 CAZERES



DEMANDES DE SUBVENTION CULTURE 2026

LISTE DES PIECES A JOINDRE

	Première demande (votre association demande pour la première fois une subvention culture à la CC Cœur de Garonne)	Renouvellement (votre association a déjà bénéficié de subventions de la CCCG et présente un nouveau dossier en 2023 ou renouvelle une action)
• DOSSIER CERFA 12156-06 <u>complété et signé</u>	X	X
• LETTRE DE DEMANDE au Président de la communauté de communes Cœur de Garonne M. Paul-Marie BLANC	X	X
• ATTESTATION D'ASSURANCE pour l'année 2026	X	X
• FICHE PROJET à compléter (une pour chaque projet si plusieurs demandes)	X	X
• COMPTE-RENDU FINANCIER du projet subventionné en 2025 CERFA 15059*02		X
• RAPPORT D'ACTIVITE 2025 , assemblée générale et comptes annuels		X
• STATUTS de l'association	X	<i>Si changements</i>
• RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE	X	X

PROCEDURE

Dans le cadre de la compétence culture exercée sur le territoire Cœur de Garonne, la communauté de communes souhaite soutenir **les initiatives d'intérêt culturel** plaçant au centre, l'artiste, la création, la pratique artistique, ou le patrimoine, à l'exception des fêtes locales, manifestations sportives, fêtes de la musique, fêtes et marchés de Noël et spectacles de fin d'année.

Des **demandes de subvention au titre de la culture** peuvent être déposées par les **associations** ayant leur siège social sur le territoire Cœur de Garonne.

Les subventions attribuées sont **des aides aux projets** et en aucun cas des aides au fonctionnement.

Un règlement définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement de ces subventions (disponible sur <https://www.cc-coeurdegaronne.fr/aide-aux-projets/>)

Dossiers disponibles à partir du 17 octobre 2025

- **format numérique :**
 - mailing du service culture aux associations (listing non exhaustif)
 - à télécharger sur le site <https://www.cc-coeurdegaronne.fr/aide-aux-projets/>
- **format papier :**
 - retrait à l'accueil des locaux de la Communauté de Communes Cœur de Garonne :
 - Cazères : Maison du Campet - 31 Promenade du Campet
 - Rieumes : Maison du Touch – 4 rue Notre-Dame
 - Le Fousseret : Maison des Pyrénées – 136 route de Pouy de Touges
 - envoi courrier sur demande

Dépôt des dossiers jusqu'au 15 décembre 2025 inclus (date limite d'enregistrement des dossiers)

- **par mail** à culture@cc-coeurdegaronne.fr
- **par courrier** à Communauté de Communes Cœur de Garonne – 31 promenade du Campet – 31220 Cazères sur Garonne
- **sur place** à l'accueil d'un des trois sites de la Communauté de Communes Cœur de Garonne :
 - Cazères : Maison du Campet - 31 Promenade du Campet
 - Rieumes : Maison du Touch – 4 rue Notre-Dame
 - Le Fousseret : Maison des Pyrénées – 136 route de Pouy de Touges

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas étudiés

Toute demande de subvention fera l'objet d'une réponse après délibération du conseil communautaire.

ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE CULTURE

Pour toute question ou accompagnement dans le cadre des demandes de subvention culture 2026,
vous pouvez contacter le service culture **au 05.61.98.42.27 ou en adressant une demande par mail à**
culture@cc-coeurdegaronne.fr